



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CŒUR DE SAINTONGE
PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., GUIBERTEAU C.,
SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P., GANDAUBER G., LOUVET C.,
MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D., VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

1. APPROBATION DU PV DU 4 DECEMBRE 2019

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le PV du Conseil Communautaire du 4 décembre 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la loi « engagement et proximité » implique une réécriture des statuts. En effet, les « compétences dites optionnelles » ne sont plus autorisées. Il conviendra désormais d'identifier le bloc « compétences obligatoires » et « compétences facultatives ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les statuts modifiés en annexe du « dossier membres ».

ADOpte A L'UNANIMITE

3. METHANISATION

Suite à la présentation du projet de méthanisation sur la commune de La Vallée par Monsieur Véchambre et Monsieur Oceau, porteurs de projet,

Considérant l'intérêt de la commune de La Vallée pour le développement de ce projet agricole, Considérant l'intérêt à la fois écologique et économique du projet, et par l'engagement de la Communauté de Communes comme TEPOS (Territoire à Energie Positive) depuis 2013,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le soutien pour la mise en œuvre de ce projet sur le territoire de la Communauté de Communes.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. ENFANCE - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET COMMUNES

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre de la compétence « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » à titre d'avance sur le montant 2020 qui sera définitivement arrêté au moment du vote du budget :

- Association Les P'tites Coccinelles de Cœurs de Saintonge : 65 000 €
- Association Les P'tites Cœurs de Saintonge : 81 000 €
- Les Petites Mésanges (Sainte-Radegonde) : 50 000 €
- Sivos Port d'Envaux-Crazannes : 5000 €
- Solcanpo : 424.83 €

ADOpte A L'UNANIMITE

5. JEUNESSE - TARIFICATION ET REGLEMENT INTERIEUR 2020

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que l'équipe de direction du Secteur Jeunesse propose d'appliquer les tarifs identiques à 2019 pour l'année 2020 :

TARIFICATION SECTEUR JEUNESSE					
	Tarif unique	QF* 1 de 0€ à 760€	QF* 2 de 761€ à + de 1000€	Non allocataire CAF (ex : MSA)	HORS CDC
DROIT D'ACCES AU SERVICE					
Annuel et par famille		5,10 €	5,20 €	5,30 €	5,50 €
De septembre à décembre et par famille		3,10 €	3,20 €	3,30 €	3,50 €
ACTIVITES					
En 1/2 journée sans activités payantes	2 €				
En 1/2 journée avec activités payantes	3 €				
Avec repas	5 €				
Spécifiques (Laser-game, karting...)	10 €				
STAGES					
1/2 journée	5 €				
SOIREES					
Sans repas avec ou sans activités payantes	2 €				

Avec repas sans activités payantes	4 €				
Avec repas avec activités payantes	6 €				
JOURNEES					
Festivals, visites, sorties	5 €				
Parcs d'attractions		10 €	15 €	20 €	25 €
SUPPLEMENTS**					
Supplément 1	2 €				
Supplément 2	3 €				
supplément 3	5 €				
SEJOURS (à partir de 6 jours)					
Vacances scolaires (été, printemps, toussaint)		160 €	200 €	240 €	280 €
Raid Mob		250 €	300 €	350 €	400 €
MINI SEJOURS (jusqu'à 5 jours)					
Raid Mob (2 à 3 jours)		140 €	170 €	200 €	230 €
Autres		70 €	100 €	130 €	160 €
SEJOUR HIVER (à partir de 6 jours- ski et autres)					
QF1 de 0€ à 300€	200,00 €				
QF2 de 301€ à 500€	225,00 €				
QF3 de 501€ à 760€	250,00 €				
QF4 de 761€ à 1000€	275,00 €				
QF5 + de 1000€	300,00 €				
Non allocataire	350,00 €				
Hors CDC	400,00 €				

* QF = Quotient Familial

**Déterminé suivant le niveau de prestation proposé

SORTIES FAMILLES type parc d'attraction/ visite

adultes		8 €	8€20	8€30	8€50
enfant		5 €	5€20	5€30	5€50

SORTIES FAMILLES sur le territoire, visites, festival

adultes		2 €	2€20	2€30	2€50
enfant		1 €	1€20	1€30	1€50

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président soumet également à l'approbation des membres du Conseil le règlement intérieur actualisé et fourni en annexe du « dossier membre ».

ADOpte A L'UNANIMITE

6. ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS

Monsieur Mayau, Vice-Président en charge des associations, soumet à l'approbation des membres du Conseil les propositions suivantes de la commission association réunie le jeudi 6 février 2020 :

- Concernant l'association Gym de Pont l'Abbé d'Arnoult – sollicitation pour les licenciés de 2018 et 2019. Avis de la commission : Favorable pour 190 €

- Concernant l'association Culture et Spirit de Saint-Porchaire – sollicitation de 1 500€ dans le cadre d'actions et événements valorisant la culture indienne Innu (Canada). Projet déjà présenté en octobre 2019 mais qui nécessite des compléments d'informations. **Avis de la Commission : Défavorable**

La Commission justifie son refus par les éléments suivants :

- Une action initiale différente de celle proposée (2 jours de conférence puis une semaine d'actions)
- Un budget initial d'environ 8 000 € puis un nouveau budget d'environ 28 000€
- Le besoin de bénévoles important mais non identifié dans l'association

ADOpte A L'UNANIMITE

7. ADHESION FDGDON 2020

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON 17) et son Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles (GIDON) mènent des actions continues et régulières de lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.

Monsieur le Président informe que 1 412 rongeurs ont été détruits (1 068 en 2018) et que le détail du bilan de la lutte contre les nuisibles sur notre territoire se trouve en annexe du « dossier membres ».

Monsieur le Président rappelle que la mission d'animation est intégrée dans la compétence Gémapi et fait l'objet d'une négociation avec le SMCA pour l'ensemble du territoire.

Il sollicite ainsi l'approbation des membres du Conseil pour le paiement de l'adhésion à la FDGDON soit 3 037, 40 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

8. CONVENTION SPA 2020

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la convention 2020 avec la SPA pour un montant de 6 043.50 € (17 775 habitants X 0.34€).

ADOpte A L'UNANIMITE

9. CONVENTION CAUE 2020

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de renouveler la cotisation C.A.U.E (Conseil de l'Architecture, l'Urbanisme et de l'Environnement). Pour rappel, le C.A.U.E a pour mission de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale en développant l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public. Une permanence a lieu 1 fois tous les deux mois dans nos locaux.

Le bilan de novembre 2018 à novembre 2019 se trouve en annexe du présent « dossier membres ».

La cotisation s'élève à 1724 € et la mission d'animation représente 354 € soit 2 078 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

10. CONVENTION CHARENTE-MARITIME INITIATIVE 2020

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le renouvellement de la convention avec l'association « Initiative Charente-Maritime » pour la somme de 2 500€.

Pour rappel, L'association « Initiative Charente-Maritime » a été créée en 1997 sous l'impulsion du Conseil Général de la Charente-Maritime.

Son action, en faveur des créateurs/repreneurs d'entreprises, regroupe plus de 80 partenaires économiques locaux : collectivités, entreprises, banques, organismes professionnels et consulaires.

L'objectif est de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois sur le Département de la Charente-Maritime par l'octroi d'une aide financière, technique et humaine aux porteurs de projet.

Charente-Maritime Initiative est membre du premier réseau associatif de financement et d'accompagnement des entreprises: INITIATIVE FRANCE.

ADOpte A L'UNANIMITE

11. TOURISME - TAXE ADDITIONNELLE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la taxe de séjour est instaurée sur la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2019.

Il rappelle également que le Conseil départemental de Charente Maritime, par délibération en date du 18 décembre 2009, a institué une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L. 3333-1 du CGCT, Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil de recouvrer la taxe additionnelle par la Communauté de Communes Cœur de Saintonge pour le compte du Département, dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute.

Monsieur le Président informe que le montant de la taxe de séjour perçue au titre de l'année 2019 est de 25 684.32 € soit une taxe additionnelle départementale de 2 334.94 €.

Tarifs de la taxe de séjour en annexe du « dossier membres »

ADOpte A L'UNANIMITE

12. ECONOMIE - PANNEAUX DES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le tableau suivant concernant le choix du prestataire pour les panneaux d'informations des zones d'activités communautaires :

	Dimensions	SES	SIGNAUX GIROD	LACROIX
Modèle 1	Totem	750 x 3500	400 x 2900	350 x 3000
	Panneau affichage	1400 x 1800	1200 x 1600	1180 x 1730
	Lames	1000 x 120	800 x 80	800 x 80
	Longueur totale	5450	4480	
	Hauteur totale	3500	2900	
Modèle 2	Bandeau	2400 x 300	2080 x 300	
	Panneau affichage	1400 x 1800	1200 x 1600	1150 x 1700

	Lames	1000 x 120	800 x 80	800 x 80
	Longueur totale	5700	4000	
	Hauteur totale		2100	
Modèle 3	Bandeaux	1600 x 400	1200 x 200	
	Panneaux affichage	1600 x 1200	1600 x 1200	1150 x 1700
	Longueur totale		2688	
	Hauteur totale	2800	2710	

	SES	SIGNAUX GIROD	LACROIX
Modèle 1 – conception, pose	7 003,50 €	10 695,52 €	9 105,80 €
Modèle 2 – conception, pose	5 571,50 €	9 912,06 €	8 035,35 €
Modèle 3 – conception, pose	2 993,40 €	6 829,04 €	4 738,15 €

D'autre part, Monsieur le Président propose aux membres de Conseil de retenir l'offre du modèle 2 de l'entreprise SES répondant à la fois aux attendus esthétiques ainsi qu'étant la plus avantageuse financièrement. Monsieur le Président soumet également aux membres du Conseil l'accord pour solliciter une participation aux entreprises concernées pour une part du coût des panneaux.

Présentation des panneaux en annexe du « dossier membres »

ADOpte A L'UNANIMITE

13. OM - TARIFS REDEVANCE OM 2020

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures ménagères pour 2020 qui ont été étudiées par la commission OM lors de la réunion du 6 février 2020.

Les tarifs appliqués aux ménages s'établissent donc ainsi :

MENAGES : 1 RAMASSAGE PAR SEMAINE	
1 Personne	78 Euros
2 Personnes	154 Euros
3 Personnes	223 Euros
4 Personnes	296 Euros
5 Personnes et au-delà	304 Euros

ADOpte A L'UNANIMITE

14. OM - TARIFS REDEVANCE HORS MENAGES 2020

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures hors ménages pour 2020.

Les tarifs appliqués aux ménages et hors ménages s'établissent comme suit :

	1 collecte	Coef 1,05	coef 1,25
		2R dans circuit prévu	collecte supp hors circuit
Administration Publique	192		
Camping par année par emplacement			

Camping par emplacement saisonnier	22		
CAT			6 505
Chambres d'hôtes (à l'unité)	32		
Chambres et Tables d'hôtes (à l'unité)	61		
Château	1 095		1 370
Collège		1 542	
Commerce	173		
Gîte rural / Location saisonnière	185		
Lycée		3 079	
Maison de retraite par nombre de lits	38		47
MFR		532	
Night Club	424		
Parc Résidentiel	175		
Profession libérale	175		
Profession médicales	0,81		
Résidence secondaire	172		
Restaurant Hôtel (Prix au litre)	0,82	0,86	1,02
Supérette			
Supermarché	2 051	2 155	2 565
Usine		768	

ADOpte A L'UNANIMITE

15. OM - TARIFS REDEVANCE SALLE DES FETES 2020

Monsieur le Président propose de fixer le coût de collecte des déchets au niveau des salles des fêtes communales à **2.10 Euros par habitant**.

ADOpte A L'UNANIMITE

16. TARIFS DEPOTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES 2020

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission ordures ménagères, propose de réajuster la tarification appliquée aux professionnels qui déposent des déchets en déchèteries tout en élargissant la facturation aux entreprises effectuant des travaux pour les communes.

	2019	Proposition 2020
		+ 1 €
GRAVATS	6,10 € m3	7,10 € m3
DIB	26,00 € m3	27,00 € m3
DECHETS VERTS	11,10 € m3	12,10 € m3
BOIS	13,10 € m3	14,10 € m3

ADOpte A L'UNANIMITE

17. TECHNIQUE : ACQUISITION PETIT MATERIEL

Monsieur le Président soumet à proposition des membres du Conseil le tableau comparatif ci-dessous concernant l'acquisition de petit matériel pour l'agent technique de la Communauté de Communes :

	HUSQVARNA	STIHL
Taille-haies	4,15 kg	3,3 kg
	Lames 550 mm	Lames 500 mm
	Perche 3,50 m comprise	Perche non comprise
	354,00 €	324,00 €
Débroussailleuse	3 kg	2,8 kg
	Diamètre de coupe 400 mm	Diamètre de coupe 350 mm
	294,00 €	273,00 €
Tronçonneuse	2,4 kg	3,3 kg
	Longueur de guide-chaîne 35 cm	Longueur de guide-chaîne 35 cm
	408,00 €	423,00 €
Chargeur de batterie	144,00 €	180,00 €
Caisson de rangement	54,00 €	60,00 €
3 Batteries	Autonomie 180 minutes	Autonomie 120 min
	252,00 €	160,00 €
	252,00 €	160,00 €
	Autonomie 90 minutes	Autonomie 60 minutes
	186,00 €	80,00 €
TOTAL	1 944,00 €	1 660,00 €

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil de retenir la proposition de l'entreprise : **HUSQVARNA**, présentant l'offre la plus complète et avantageuse avec perche comprise, diamètre de coupe plus large, une tronçonneuse moins lourde et des batteries avec des autonomies plus importantes.

ADOpte A L'UNANIMITE

18. VOIRIE – TARIFS 2020

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission voirie propose les tarifs Voirie applicables lors de la mise à disposition de personnel et de matériel de voirie dans les Communes membres :

PRESTATIONS	TARIFS 2019	Proposition TARIFS 2020
MAIN D'ŒUVRE à l'heure	19,40	20,00
CAMION BIREPANDEUR à l'heure	39,80	40,00
ROULEAU+REMORQUE à l'heure	7,00	7,00
NACELLE à la 1/2 journée	35,40	36,00
CAMION NACELLE à la 1/2 journée	35,40	36,00
BALAYEUSE à l'heure	8,70	9,00
Lame NIVELEUSE seule à la 1/2 journée	20,80	21,00
BROYEUR à la 1/2 journée	50,50	51,00
TRACTEUR LAMIER AVEC NOTRE CARBURANT à l'heure	19,40	20,00
Lame NIVELEUSE avec TRACTEUR à l'heure	17,40	18,00
TRACTEUR avec CHARGEUR à 1/2 journée	26,10	26,00

ADOpte A L'UNANIMITE

19. SYNDICAT DE LA VOIRIE : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE 2020

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil l'accord de renouvellement de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat de la Voirie de la Charente-Maritime pour les années 2019 à 2022, et pour un montant de 7 000 € par an.

Pour rappel, les missions de base comprennent une assistance à la gestion patrimoniale, à l'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien, au financement d'opérations. Les autres missions optionnelles concernent l'établissement des actes de gestion du domaine public routier de la Collectivité et le fond d'investissement.

Monsieur le Président soumet donc aux membres du Conseil le paiement pour l'année 2020 de la somme de 7 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

20. GEMAPI : TAXE 2020

Vu l'article 1 530 bis du code Général des Impôts,

Vu la délibération n° 65-2017 du 20 septembre 2017 par laquelle la Communauté de Communes Cœur de Saintonge intègre notamment la compétence GEMAPI dans ses statuts,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2017 relatifs aux statuts de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, et notamment la compétence GEMAPI,

Considérant qu'afin de faire face aux nouvelles dépenses générées par cette nouvelle compétence, il convient d'instituer les ressources nécessaires au financement de celle-ci,

Considérant que les dépenses et les recettes prévisionnelles ont été établies pour 2020 comme détaillées ci-dessous :

Population DGF 2018

<i>18280 habitants</i>	2020	
FONCTIONNEMENT	SMCA	31 945 €
	SYMBA	
	SEUDRE	
INVESTISSEMENT	SMCA	28 430 €
	SYMBA	
	SEUDRE	
AUTRES (adhésions)	FDGDON	6 220 €
	EPTB	
MISE A DISPO. 20%		9 600 €
Aide CD 17 nuisibles*		2 955 €
TOTAL		73 240,00 €
Total coût par habitant		4,00 €

Considérant l'article 164 de la loi de finances 2019 précisant qu'une fois la taxe instituée, le produit de la taxe GEMAPI devra être voté chaque année avant le 15 avril de l'exercice concerné.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire la décision :

- D'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à hauteur de 73 240 € soit 4,00 € par habitant pour l'année 2020.
- Et sollicite l'autorisation ou pour son représentant, à prendre toutes décisions et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

21. CGD 17 - AUTORISATION NEGOCIATION CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que notre EPCI est adhérent au contrat d'assurance CDG 17 garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Par courrier en date du 23 janvier 2020, le Président du CDG 17 sollicite l'autorisation de déléguer la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations en matière de risque statutaires de personnel.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour déléguer la passation de ce type de contrat et précise toutefois que la CDC garde la possibilité de signer ou non le certificat d'adhésion au contrat proposé.

ADOpte A L'UNANIMITE

22. AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Syndicat de Voirie : Assistance maîtrise d'œuvre 2019

Compte 2317 – Opé 54 Romegoux : 879.23 €

Compte 2317 – Opé 61 La Vallée : 2 160.98 €

Compte 2317 – Opé 57 Ste Gemme : 3 786.14 €

Compte 2317 – Opé 83 Balanzac : 2005.67 €

Syndicat de Voirie : Achat de panneaux Romegoux

Compte 21578 – Opé 54 : 823.45 €

ADOpte A L'UNANIMITE

23. QUESTIONS DIVERSES

Tourisme - Monsieur le Président informe les membres du Conseil que suite à la validation des tracés par les communes de la boucle cyclable « La Roue Blanche », les travaux de réhabilitation et de signalisation vont débuter.

La pose de la signalisation (bornes en bois et panneaux routiers) seront réalisés en régie entre début mars et mi-mai 2020.

Les travaux de voirie seront réalisés par le Syndicat de la Voirie entre le 15 avril et 31 mai 2020.

Tableau récapitulatif en annexe du « dossier membres ».

PEAC - Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le dispositif « PEAC Parcours d'Education Artistique et Culturelle » est toujours en cours sur notre territoire pour l'année scolaire 2019-2020.

Il rappelle que comme l'année 2018-2019, il a été proposé de lancer un « appel à projet » permettant aux structures telles que les centres de loisirs ou le Secteur Jeunesse de pouvoir répondre avec des projets plus appropriés à leur public.

Il rappelle également que la démarche « Du spectacle plein les mirettes » continue au sein des écoles primaires du territoire.

Après présentation de ces éléments, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le tableau suivant présentant les 5 projets proposés dans le cadre de « l'appel à projet PEAC » :

Projet	Public	Artistes, intervenants	Prévisionnel
Projet « Audiovisuel » Créer un film de prévention autour du harcèlement – participation festival Festi-prév 2020	Secteur Jeunesse Adolescents de 11 à 17 ans 10 ados 1 professionnel formé 1 intervenant professionnel de l'audio-visuel (Réalisateur)	<ul style="list-style-type: none"> • Sébastien Cassen (Réalisateur – déjà intervenant 2018 et 2019) • Local Jeunes de St Porchaire • Ateliers d'1h30 tous les mardi soir 	2 300€ Validation
Projet « Initiation à la pratique DJ » Stage d'initiation au DJ – pratique musical contemporaine avec création d'une œuvre collective	Secteur Jeunesse Adolescents de 11 à 15 ans 10 ados 1 professionnel formé 1 intervenant professionnel MAO-DJ mix	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Demarquet (Société DJ mix is cool) • Local Jeunes de Beurly 8h de pratique minimum (4 demie journées) + 1 restitution • du 25 au 28/02/2020 	2 130€ Validation
Projet « initiation, découverte culture africaines – danse, chants et instruments) Initier les enfants à la culture africaine et accroître le sens artistique et sensoriel des enfants	ALSH Les Petites Mésanges 25 enfants de 3 à 12 ans 4 professionnels seront formés 2 intervenants d'une Cie professionnelle africaine	<ul style="list-style-type: none"> • Koffie & Cie / Association Horizons Africains • Centre de loisirs Les Petites Mésanges de Sainte-Radegonde • Vacances d'avril 1^{ère} semaine • du 25 au 28/02/2020 	1 500 € Validation et Sollicitation d'avance de 1 125 €
Projet « découverte initiation au lightpainting » Initier les enfants et leurs familles à la pratique de cette discipline artistique	ALSH Tom Pouce de Nieul-Lès-Saintes 20 enfants de 7 à 10 ans 2 professionnels seront formés 1 intervenant professionnel de cette pratique qui permet de peindre et dessiner avec la lumière (pause longue appareil photo)	<ul style="list-style-type: none"> • Stéphan bylight, artiste lightpainting • Centre de loisirs de Nieul-Lès-Saintes • 27-28 février sensibilisation et exposition • 20 au 24/04 : 16h d'intervention • Restitution – exposition des œuvres entre mai et juin 2020 	1 500 € Validation et Sollicitation d'avance de 1 125 €
Projet « initiation à la sculpture » Découverte et initiation à la	Centre de loisirs du Sivos Port d'Envaux-Crazannes 7 à 12 ans Commune de Port d'Envaux – apprendre à	<ul style="list-style-type: none"> • Sylvie Berry, sculptrice • 15 heures programmées • De Mai à octobre 2020 	1 500 € Validation et Sollicitation d'avance de

sculpture et production de bas-relief	sculpter puis réaliser une œuvre 1 intervenante artiste professionnelle 1 animateur formé		1 125 € Validation et Sollicitation d'avance de 1 125 €
---------------------------------------	---	--	--

ADOpte A L'UNANIMITE

Conférence des maires - Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'une conférence des Maires va être instaurée dès 2020 permettant de débattre du fonctionnement et des projets de la Communauté de Communes. Il indique que cette nouvelle configuration est établie de manière obligatoire dans le cadre de la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 pour un rythme de 4 fois par an.

Bureau - Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le prochain bureau sera élargi à l'ensemble des Maires et aura lieu le 26 février 2020. L'ordre du jour concernera la présentation du diagnostic du Contrat Local de Santé, le courrier de la DGFIP concernant l'évolution de la trésorerie de Saint-Porchaire, la mise en œuvre du projet « France Service » pour 2021 et la situation des gérantes postales de la Communauté de Communes.

Remerciement - Monsieur le Président remercie chaleureusement l'ensemble des Maires et délégués communautaires pour leur investissement et les débats constructifs durant les 6 années de ce mandat. Il souhaite une bonne « retraite » à celles et ceux qui quittent l'engagement public et les remercie pour leurs choix guidés par l'intérêt général.

Monsieur le Président rappelle son attachement à la Communauté de Communes, et son désir de maintenir son existence dont l'intérêt se démontre par l'ensemble des projets déployés vers toutes les communes du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h50.

Fait à Saint-Porchaire, le 12 février 2020.

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Sylvain BARREAUD.